

## **1 Objectif des Conditions**

- 1.1 Dinolift Oy (« Fournisseur ») fabrique et fournit à ses clients directs et indirects (« Client ») des MEWPs (« Produit ») et des services associés. Le Client peut être un utilisateur final du Produit, une société de location, un distributeur, un prestataire de services MEWP ou un autre client utilisant le Produit.
- 1.2 Chaque Produit fabriqué après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 intègre la solution télématique MyDINO activée par l'accès à distance aux données collectées par les Produits (« Données ») telles que plus amplement précisées dans la description du service MyDINO du Fournisseur (« Service MyDINO »)
- 1.3 Les présentes Conditions s'appliquent à la fourniture du Service MyDINO au Client par le Fournisseur et l'accès et l'utilisation du Service MyDINO par le Client ainsi que tout autre accord que le Fournisseur et le Client pourraient avoir concernant la fourniture de Produits conclus soit par l'acceptation de l'offre du Fournisseur par écrit par le Client, soit par la signature d'un accord écrit distinct (« Contrat »). Les présentes Conditions sont incorporées au Contrat à titre de référence. Si le distributeur agréé du Fournisseur a vendu le Produit au Client, le contrat de fourniture des Produits est conclu entre le Client et le distributeur, mais la licence d'utilisation du Service MyDINO est accordée directement par le Fournisseur et nécessite l'acceptation des présentes Conditions dans le cadre de l'activation du compte du Client et de l'inscription au Service MyDINO.
- 1.4 Le Service MyDINO est alimenté par le logiciel Trackunit ® Manager et l'application mobile fournis par Trackunit ApS (« Vendeur »). L'accès et l'utilisation du Service MYDINO sont soumis à l'accord du Client sur les politiques du Vendeur ou d'autres tiers (telles que les politiques en matière de cookies) et les conditions en plus des présentes Conditions (les « Conditions Supplémentaires »). En cas de contradiction entre les présentes Conditions et les Conditions Supplémentaires, les présentes Conditions prévalent en ce qui concerne la relation contractuelle entre le Client et le Fournisseur.
- 1.5 Si le Client n'accepte pas les présentes Conditions et Conditions Supplémentaires, le Client n'est pas autorisé à installer, accéder ou utiliser le Service MyDINO de quelque manière que ce soit.

## **2 Accès et utilisation du Service MyDINO**

- 2.1 L'accès au Service MyDINO est activé lorsque le Produit et le Client sont enregistrés pour la première fois au Service MYDINO à l'adresse [www.dinolift.com/meet-mydino](http://www.dinolift.com/meet-mydino) (« Date d'Activation »). Le transfert des Données du Produit au Service MyDINO et l'utilisation du Service MyDINO ne fonctionneront que dans les zones où il y a couverture réseau par le fournisseur de communication ou son partenaire itinérance. Le Fournisseur n'est pas responsable de l'absence de couverture, y compris, sans s'y limiter, la rupture permanente ou temporaire du réseau. Le Client s'interdit de retirer ou d'utiliser des cartes SIM incorporées dans le Produit en dehors du Produit ou à d'autres fins que pour l'utilisation du Service MyDINO. Le Fournisseur se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires en cas de manquement du Client à cette obligation.
- 2.2 Le client doit disposer d'un ordinateur ou d'un appareil mobile avec connexion internet et accès au web mondial via un navigateur internet ou une application mobile pour utiliser le Service MyDINO. Le Fournisseur n'aura aucune obligation à l'égard de ce Produit ou système technique au Client.
- 2.3 Le client doit s'inscrire en tant qu'utilisateur au Service MyDINO et reçoit un lien permettant d'activer le compte du Service MyDINO lorsque le Client définit le nom d'utilisateur et un mot de passe sur le compte. Il incombe au Client de stocker les identifiants de l'utilisateur afin d'éviter toute utilisation abusive. Si le Client bénéficie d'un droit d'administration pour créer des sous-comptes et des utilisateurs, il incombe au Client de s'assurer que le compte et les informations de l'utilisateur sont exacts et à jour. Le Fournisseur n'est pas responsable du traitement par le Client des noms d'utilisateur et mots de passe.
- 2.4 Le Fournisseur interdit l'utilisation du Service MyDINO de quelque manière que ce soit illicite ou en violation de tout droit de propriété intellectuelle de tiers.
- 2.5 Sous-réserve de l'acceptation et du respect par le Client des présentes Conditions, y compris, sans s'y limiter, le paiement des droits de licence applicables, le Client disposera d'une licence limitée, personnelle, non exclusive, non cessible, non sous-licenciable (sauf si le Produit est vendu à un nouveau propriétaire tel que

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



spécifié dans les présentes ou vendu par le distributeur agréé du Fournisseur) pendant la durée de la licence d'utilisation du Service MyDINO uniquement pour son propre usage interne. Les distributeurs autorisés du Fournisseur sont autorisés à vendre des abonnements au Service MyDINO Si le Client revend le Produit à un nouveau propriétaire, le nouveau propriétaire doit s'inscrire en tant qu'utilisateur du Service MyDINO et la licence se poursuit pendant la période de licence restante. La licence n'accorde aucun droit d'obtenir de futures mises à jour, mises à jour ou suppléments du Service MyDINO lorsque la mise à niveau, la mise à jour ou le supplément inclut une nouvelle fonctionnalité. Toutefois, la licence inclura toutes les mises à jour, mises à jour ou suppléments que le Fournisseur fournit à sa discrétion afin d'améliorer ou de corriger les erreurs de la version actuelle du Service MyDINO. Si le Service MyDINO est mis à jour, mis à jour ou complété, une telle mise à jour, mise à jour ou supplément sera régi par les présentes Conditions et les Conditions Supplémentaires applicables. Le Client mettra en œuvre et utilisera cette mise à jour, cette mise à jour ou ce supplément.

2.6 Le client n'a pas le droit de procéder à l'ingénierie inverse, de désassembler ou de décompiler le Service MyDINO ou de tenter d'enquêter, d'altérer et/ou de découvrir le code source et/ou le cadre structurel et/ou les principes sur lesquels repose le Service MyDINO, sauf disposition contraire expressément autorisée par le droit applicable.

### **3 Droits de licence et résiliation de la licence**

3.1 Les frais de licence du Service MyDINO sont inclus dans le prix du Produit pendant trente-six (36) mois après la Date d'Activation (« Durée Initiale »). La licence et l'utilisation du Service MyDINO après la Durée Initiale nécessitent le paiement d'une redevance au prix alors en vigueur en euros. Les distributeurs agréés Dinolift et le client direct peuvent acheter une licence pour le Service MyDINO à la boutique en ligne du Fournisseur sur [webshop.dinolift.com](http://webshop.dinolift.com) pour des périodes de licence supplémentaires disponibles. Les clients finaux indirects qui ont acheté le Produit auprès d'un distributeur agréé peuvent acheter la licence auprès du distributeur agréé. La taxe sur la valeur ajoutée sera ajoutée aux droits de licence conformément à chaque législation applicable. Le Fournisseur se réserve le droit d'effectuer un ajustement annuel des

frais de licence en adressant un préavis écrit de trois (3) mois au Client.

### **4 Facturation et paiement**

Les droits de licence sont payés à l'avance pour la période de licence achetée. Des modes de paiement acceptables pour les frais de licence sont spécifiés dans la boutique en ligne du Fournisseur ou déterminés par le distributeur agréé du Fournisseur.

### **5 Garantie du Matériel**

5.1 La garantie de l'unité matérielle intégrée au Produit permettant la connexion au Service MyDINO (« Logiciels ») est précisée dans les conditions de garantie standard du Fournisseur fournies avec le Produit. Le Fournisseur est autorisé à apporter des spécifications et des changements de qualité de quelque nature que ce soit au Matériel, aux micrologiciels et aux logiciels afin d'améliorer davantage le Service MyDINO. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Fournisseur peut fournir des mises à jour du micrologiciel ou du logiciel comme d'habitude, par exemple, pour corriger les erreurs.

5.2 LA GARANTIE FOURNIE EST LA SEULE ET EXCLUSIVE GARANTIE DU CLIENT CONCERNANT LE SERVICE MYDINO ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE NON-CONTREFAÇON OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER

### **6 Maintenance du Service MyDINO**

6.1 Le Fournisseur fournit le Service MyDINO substantiellement conformément à sa description de service. Le Fournisseur informera sans délai le Client de toute question qui viendrait à être portée à la connaissance du Fournisseur et qui pourrait empêcher l'utilisation du Service MyDINO conformément au Contrat.

6.2 Tout développement, service, formation ou support spécifique du Client non couvert par la garantie, la description du service ou les obligations contractuelles du Fournisseur sera proposé par le Fournisseur au Client sur une base temporelle et matérielle, les prix

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



sont négociés et convenus par écrit avant de commencer les travaux.

## **7 Confidentialité**

7.1 Informations confidentielles. Pendant la durée du Contrat, chaque partie (la « **Partie Réceptrice** ») peut se voir fournir, avoir accès ou autrement apprendre des informations confidentielles et/ou exclusives de l'autre partie (la « **Partie Divulgateur** »)(y compris certaines informations et documents concernant les activités, les plans, les clients, la technologie et les produits de la Partie Divulgateur) qui sont d'une valeur substantielle pour la Partie Divulgateur, qui est identifiée comme confidentielle au moment de la divulgation ou qui devrait raisonnablement être considérée, dans les circonstances de sa divulgation, comme étant confidentielle pour la Partie Divulgateur (les « **Informations Confidentielles** »).

7.2 Obligations de confidentialité. Toutes les Informations Confidentielles demeurent la propriété de la Partie Divulgateur. La Partie Destinataire ne peut divulguer les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur qu'à ses employés et sous-traitants qui ont besoin de connaître les Informations Confidentielles aux fins de l'exécution du Contrat et qui sont liés par les accords de confidentialité standard de la partie destinataire (le cas échéant) avec des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles prévues aux présentes. La Partie Destinataire n'utilisera pas les Informations Confidentielles sans le consentement écrit préalable de la Partie Divulgateur, sauf en exécution du Contrat. La Partie Réceptrice prendra des mesures pour préserver la confidentialité des Informations Confidentielles équivalentes aux mesures utilisées par la Partie Réceptrice pour préserver la confidentialité de ses propres informations confidentielles d'une importance similaire mais en aucun cas inférieures à des mesures raisonnables. La Partie Réceptrice informera immédiatement la Partie Divulgateur de toute utilisation ou divulgation non autorisée des Informations Confidentielles qui est portée à l'attention de la Partie Destinataire et accepte d'aider la Partie Divulgateur à remédier à cette utilisation ou divulgation non autorisée.

7.3 Exceptions. Les obligations de confidentialité ne s'étendent pas aux Informations Confidentielles qui (i) tombent dans le domaine public sans faute de la Partie

Réceptrice ; (ii) sont obtenues de plein droit par la Partie Réceptrice auprès d'un tiers ayant le droit de transférer ces informations sans obligation de confidentialité ; (iii) sont développées de manière indépendante par la Partie Destinataire sans référence ni utilisation des Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur, comme l'atteste la partie destinataire ; ou (iv) était légalement en la possession de la partie destinataire au moment de la divulgation, sans restriction de divulgation, comme en atteste la partie destinataire. En outre, la Partie Réceptrice peut divulguer des Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur si la loi, une ordonnance d'un tribunal ou une agence gouvernementale compétente l'exige, étant entendu qu'avant de procéder à cette divulgation, la Partie Destinataire en informe la Partie Divulgateur dans les meilleurs délais et par écrit et coopère avec la Partie Divulgateur, à la demande et aux frais raisonnables de la Partie Divulgateur, dans le cadre de toute action légale visant à contester ou limiter la portée de cette divulgation requise.

7.4 Restitution des Informations Confidentielles. À la résiliation ou à l'expiration du Contrat, la Partie Réceptrice restituera à la Partie Divulgateur toutes les copies tangibles des Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur en sa possession ou sous son contrôle et supprimera de ses systèmes informatiques toutes les copies électroniques de celles-ci, à l'exception des copies de sauvegarde automatiques effectuées par le système informatique pour lequel l'obligation de confidentialité continue de s'appliquer.

7.5 Confidentialité du Contrat. Aucune des parties ne divulguera les conditions du Contrat à un tiers sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, sauf (i) si la loi l'exige ; (ii) à ses avocats, comptables et autres conseillers professionnels en vertu d'une obligation de confidentialité ; ou (iii) à un tiers en vertu d'une obligation de confidentialité dans le cadre d'un financement ou d'un projet de fusion ou d'une vente proposée de tout ou partie des activités de cette partie en rapport avec le Contrat

## **8 Traitement des données à caractère personnel et utilisation des Données techniques**

8.1 les Parties comprennent que les Données peuvent inclure des données à caractère personnel telles que définies dans le Règlement général sur la protection des données de l'UE (679/2016) (« RGPD ») et que les

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



- parties peuvent traiter des données à caractère personnel pour les propres besoins de la partie ou pour le compte de l'autre partie dans le cadre de la fourniture des Services MyDINO.
- 8.2 Lorsque la partie traite les données à caractère personnel pour sa propre finalité, la partie est responsable de se conformer au RGPD en tant que responsable du traitement, y compris, sans s'y limiter, la licéité du traitement, l'information des personnes concernées et l'application de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour les activités de traitement.
- 8.3 Les transferts de données à caractère personnel en vertu de la clause 8.2 peuvent faire l'objet de clauses contractuelles types (Responsable du traitement) pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil avec les parties suivantes : Clause 13 L'autorité de contrôle chargée de veiller au respect par l'exportateur de données du règlement (UE) 2016/679 en ce qui concerne le transfert de données, comme indiqué à l'annexe 1.C ci-dessous, agit en tant qu'autorité de contrôle compétente; le pays visé aux Clauses 17 et 18 est la Finlande ; l'annexe 1 : A. L'exportateur de données est le fournisseur; l'importateur de données est le client; B. Pour fournir le service MyDINO tel que décrit dans les présentes conditions et conditions supplémentaires. C. L'Autorité de contrôle est le Bureau du médiateur de la protection des données en Finlande (Tietosuoja-valtuutettu toimisto) ; Annexe II mesures techniques et organisationnelles telles que spécifiées dans les Conditions supplémentaires.
- 8.4 Lorsque la partie agit pour le compte de l'autre partie, la partie est considérée comme un sous-traitant. L'Accord complémentaire de traitement des données sera appliqué lorsque le Fournisseur traite des données à caractère personnel et que le RGPD est applicable conformément à l'article 2 (domaine matériel) et/ou à l'article 3 (périmètre territorial) du RGPD.
- 8.5 Lorsque le traitement des données à caractère personnel n'est pas soumis au RGPD et que le client est situé en dehors de l'UE/EEE, le transfert (exportation) de données à caractère personnel en dehors de l'UE/ETA d'EU7ETA peut toutefois faire l'objet de clauses contractuelles types (Procédant au Responsable du traitement) pour le transfert de données à caractère personnel vers des pays tiers en vertu du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil avec les spécifications suivantes : le pays de la clause 17 et de la clause 18 doit être la Finlande. Annexe 1 : A. L'exportateur de données est le fournisseur; l'importateur de données est le client; B. Annexe II Mesures techniques et organisationnelles telles que spécifiées dans les Conditions supplémentaires
- 8.6 « Données Techniques » désigne toutes les Données autres que les données à caractère personnel relatives à la fonctionnalité et à l'utilisation du Produit. Le Fournisseur peut accéder et utiliser sans restriction les Données Techniques dans toutes ses activités actuelles et futures, sous réserve d'une obligation de confidentialité pour les Informations Confidentielles du Client. Le client peut, pendant la durée de la licence, copier les données du Client incluses dans le Service MyDINO dans ses propres systèmes informatiques. Le Fournisseur n'est pas responsable pendant ou après la durée de la licence de fournir ces données séparément au Client.
- ## 9 Respect des Lois
- 9.1 Chaque partie se conformera à toutes les lois et réglementations applicables en ce qui concerne son exécution en vertu du Contrat, et obtiendra tous les permis, licences et approbations nécessaires dans le cadre de ces activités. Aucune des parties ne se livrera à des pratiques illégales ou contraires à l'éthique dans le cadre de ses opérations et du Service MyDINO. Chaque partie coopérera pleinement dans les efforts de l'autre partie pour faire appliquer les conditions de la présente disposition, y compris, mais sans s'y limiter, fournir, sur demande (i) une attestation de conformité à la présente disposition telle que signée par un représentant autorisé et (ii) une coopération raisonnable aux frais de la partie requérante dans le cadre de toute enquête relative à la présente disposition.
- 9.2 Le Client déclare et garantit que le Client n'est pas situé dans un pays soumis à un État membre de l'UE, du Royaume-Uni, de l'ONU ou des États-Unis. Gouvernement Embargo ou qui a été désigné comme un « soutien terroriste » et que le Client n'est pas inscrit en tant que partie interdite ou restreinte par celui-ci.
- ## 10 Droits de propriété intellectuelle et retour d'expérience

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



- 10.1 Toutes les marques, noms de produits et droits d'auteur et droits similaires relatifs à l'apparence, aux noms et désignations des Produits et du Service MyDINO objet du Contrat - droits et droits existants et futurs obtenus sur tout marché - appartiennent au Fournisseur ou à son Vendeur. Le Client n'est pas en droit de modifier ou de supprimer les marques et mentions relatives aux droits d'auteur, brevets, marques ou autres droits déposés, appliqués ou autrement mis en œuvre sur le Service MyDINO.
- 10.2 Tous les droits de propriété intellectuelle de l'une ou l'autre des parties demeurent la propriété exclusive de cette partie. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Fournisseur ou son Vendeur conserve tous les droits et la propriété du Service MyDINO et du logiciel sous-jacent ainsi que des Données Techniques résidant et traitées sur le Service MyDINO.
- 10.3 Le Client peut fournir au Fournisseur ou à son Vendeur des commentaires sur la base des expériences du Client obtenues à l'aide du Service MyDINO, qui peuvent notamment inclure des informations concernant l'utilisabilité, les rapports de bogues, les résultats des tests, les erreurs, l'applicabilité de l'utilisateur, l'amitié de l'utilisateur, etc. (« Retour »).
- 10.4 Le Client accepte que le Fournisseur et son Vendeur puissent, à titre gratuit et sans aucune restriction, obligation ou condition, utiliser, améliorer, développer, modifier, altérer, divulguer, reproduire, mettre à disposition, concéder en licence, sous-licencier, transférer, distribuer, commercialiser, vendre et de toute autre manière exploiter les Commentaires à toute fin jugée appropriée par le Fournisseur ou son Vendeur, que ce soit dans le cadre d'une sortie commerciale ultérieure du Service MyDINO ou en lien avec tout autre logiciel, produit, technologie ou autre service mis à disposition actuellement ou à l'avenir dans le cadre des activités commerciales du Fournisseur ou de son Fournisseur.
- 10.5 Si les Commentaires du Client incluent des éléments soumis à la protection des droits de propriété intellectuelle, le Client cède par les présentes, à titre gratuit, irrévocable, perpétuel et mondial, tous les droits de propriété intellectuelle et droits de propriété conférés à ces Retours au Fournisseur. Le Fournisseur et son Vendeur ont le droit, sans limitation ni obligation de payer des redevances au Client ou à un tiers, d'améliorer, développer, modifier, altérer, divulguer, reproduire, mettre à disposition, concéder sous licence, transférer, distribuer, commercialiser, vendre et exploiter de toute autre manière ces droits de propriété intellectuelle conférés aux Commentaires à toute fin jugée appropriée par le Fournisseur ou son Vendeur, que ce soit dans le cadre d'une mise à disposition commerciale ultérieure du Service MyDINO ou en lien avec tout autre logiciel, produit, technologie ou autre service mis à disposition actuellement ou à l'avenir dans le cadre des activités commerciales du Fournisseur ou de son Fournisseur.
- 11 Indemnisation pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers**
- 11.1 Le Fournisseur (ou son Fournisseur) s'engage à défendre ou régler toute réclamation, poursuite, action, demande ou procédure liée à et/ou découlant d'une violation ou d'une prétendue violation des droits de propriété intellectuelle de tiers attribuables au Service MyDINO ou à leur bonne utilisation (« Réclamation »). Le Fournisseur indemnifiera le Client contre les dommages et intérêts et les frais juridiques finalement accordés au tiers par une décision de justice ou un règlement approuvé par le Fournisseur ou le Vendeur dans le cadre d'une telle Réclamation.
- 11.2 L'obligation d'indemnisation du Fournisseur ne s'appliquera pas dans la mesure où une Réclamation est fondée sur :
- l'utilisation du Service MyDINO en combinaison avec tout produit, appareil ou logiciel qui n'a pas été fourni, concédé sous licence, spécifié ou approuvé par le Fournisseur, sauf si le Service MyDINO constitue une partie importante de l'invention ou du Service MyDINO en tant que tel est autrement contrefaisant ;
  - modification du Service MyDINO non réalisée par le Fournisseur ou la partie autorisée du Fournisseur ou autorisée par le Fournisseur ;
  - le respect des exigences expresses, obligatoires et détaillées de conception ou d'autres exigences données par écrit par le Client lorsque la Réclamation n'aurait raisonnablement pas pu être évitée par une alternative et à condition en outre que le Fournisseur ait informé le Client de ce risque par écrit ;
  - L'absence d'utilisation par le Client du Service MyDINO modifié fourni gratuitement par le Fournisseur dans un délai raisonnable afin d'éviter un Sinistre et à condition que ce Service MyDINO

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



modifié réponde substantiellement à la description du service ; ou

- e) utilisation du Service MyDINO en violation de la description du Service ou des présentes Conditions.

11.3 En ce qui concerne toute Réclamation, le Client devra dès que raisonnablement possible ; (i) informer le Fournisseur de la Réclamation (ii) donner le contrôle principal de toute défense ou règlement de la Réclamation au Fournisseur ou au Prestataire du Fournisseur ; (iii) coopérer et apporter son assistance dans une mesure raisonnable à la défense ou au règlement de la Réclamation ; (iv) ne pas faire de règlement ou d'admission en relation avec la Réclamation sans le consentement écrit préalable du Fournisseur ou de son Fournisseur.

11.4 En plus de l'obligation d'indemnisation du Fournisseur ci-dessus, le Fournisseur s'engage, à sa discrétion et sans frais pour le Client : (i) à faire tout son possible pour obtenir du Client le droit de revendre (si le Client est le distributeur du Fournisseur) ou d'utiliser le Service MyDINO ; (ii) modifier le Service MyDINO de manière à ce qu'il devienne non-contrefaisant, à condition que tel que modifié le Service MyDINO réponde substantiellement à la description du ou (iii) remplacer un produit ou service équivalent raisonnablement acceptable pour le Client et étendre cette indemnité à ce produit ou service équivalent.

11.5 Si le Client (i) a demandé au Fournisseur d'intégrer la personnalisation ou la modification spécifique du Client dans le Service MyDINO (ii) a violé les présentes Conditions, (ii) a violé les droits de propriété intellectuelle d'un tiers et/ou n'a pas respecté la législation applicable, le Client indemniserà le Fournisseur dans les mêmes conditions que celles spécifiées ci-dessus si la Réclamation est imputable à l'un quelconque des éléments ci-dessus.

11.6 Ce qui précède constitue la seule et unique responsabilité du Fournisseur et le seul et unique recours du Client pour toute Réclamation.

## **12 Limitations de responsabilité**

12.1 Le Client n'aura aucun droit au remboursement total ou partiel des droits de licence du Service MyDINO si ceux-ci ne peuvent être utilisés pour des raisons indépendantes de la volonté du Fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, une panne avec les opérateurs de réseau, etc.

12.2 À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous en 12.4, le Fournisseur n'est pas responsable en vertu ou en relation avec le Contrat ou son objet (que cette responsabilité résulte d'une négligence, d'une violation de contrat ou pour toute autre raison) en cas de (i) perte de bénéfices ou de revenus ; (ii) perte de données ou de restauration de celles-ci (iii) perte ou atteinte à la réputation ; (iv) toute perte ou dommage indirect ou consécutif.

12.3 La responsabilité du Fournisseur imputable au Service MyDINO n'excédera pas, y compris d'éventuelles pénalités de retard, crédits de service ou autres pénalités ou crédits contractuels similaires, le prix mensuel calculatoire du Service MyDINO au moment de la rupture du contrat, hors taxe sur la valeur ajoutée, multiplié par 6. Si le Fournisseur est tenu de payer des dommages et intérêts dus en raison d'un retard, d'un crédit de service ou d'autres pénalités ou crédits contractuels similaires, le Fournisseur est également tenu de payer des dommages et intérêts uniquement pour la partie de la perte excédant les dommages et intérêts dus en raison du retard, des crédits de service ou d'autres pénalités ou crédits contractuels similaires.

12.4 Les limitations de responsabilité ne s'appliquent pas :

- les dommages causés par une faute intentionnelle ou une négligence grave ; ou
- manquement à l'obligation de confidentialité ; ou
- obligation d'indemnisation conformément à l'article 11.

## **13 Force Majeure**

13.1 Force Majeure : désigne les incendies, inondations, tremblements de terre, éléments de la nature ou catastrophes naturelles, émeutes, troubles civils, terrorisme, guerre, actions du travail, épidémies, ordres du gouvernement ou autres autorités compétentes ou toute autre cause indépendante de la volonté raisonnable de la partie concernée, et à condition que la partie concernée soit sans faute dans la cause d'un tel événement, n'aurait pas pu l'empêcher par des précautions raisonnables et ne pouvait l'avoir raisonnablement contourné par l'utilisation de sources alternatives (y compris les recouvrements de désastre ou les mesures axées sur la continuité des entreprises).

13.2 Aucune des parties ne sera responsable de la non-exécution et des dommages causés par un cas de force majeure.

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



13.3 Une partie souhaitant se prévaloir d'une exonération de responsabilité fondée sur un cas de Force Majeure devra informer l'autre partie par écrit sans délai des circonstances correspondant à la Force Majeure et de la résiliation de ces circonstances.

## **14 Durée et résiliation du Service MyDINO**

14.1 La Durée Initiale du Service MyDINO est de trente-six (36) mois à compter de la Date d'Activation. Si le Client a acheté une licence, la licence se poursuivra pendant la période de licence achetée, sauf résiliation anticipée conformément aux articles 14.2 ou 14.3.

14.2 Après la Durée initiale, l'une ou l'autre des parties peut résilier la licence au service MyDINO moyennant un préavis écrit de trois (3) mois à compter de la fin du mois de notification.

14.3 La licence du Service MyDINO peut être résiliée, avant l'expiration de toute durée, y compris la durée du renouvellement, par l'une ou l'autre des parties avec effet immédiat sur notification écrite si :

- a) l'autre partie viole substantiellement son obligation contractuelle qui n'est pas corrigée dans les trente (30) jours suivant la notification écrite de ce manquement par la partie lésée à la partie défaillante ; ou
- b) si (i) une requête volontaire en faillite est déposée par l'autre partie, ou (ii) une requête involontaire en faillite ou une requête alléguant l'insolvabilité ou l'incapacité de payer des dettes à échéance dans le cours normal des affaires sera déposée à l'encontre de l'autre partie et n'est pas révoquée dans un délai de trente (30) jours, ou (iii) un administrateur judiciaire sera nommé pour les actifs de l'autre partie et ne sera pas révoqué dans un délai de trente (30) jours, ou (iv) la partie effectuera une cession au profit des créanciers, deviendra insolvable, ou ne sera pas en mesure de payer ses dettes à échéance dans le cours normal des affaires.

14.4 Si le Fournisseur résilie la licence conformément à l'article 14.2 ou si le Client résilie la licence conformément à l'article 14.3 à mi-parcours de la période de licence payée, le Fournisseur remboursera les droits de licence payés au prorata de la période de licence restante pour laquelle le Client n'est pas en mesure d'utiliser le Service MyDINO. Si le Client résilie la licence conformément à 14,2 au milieu de la période de licence payée, le Fournisseur ne

remboursera pas la redevance de licence payée. En cas de résiliation du Service MyDINO pour quelque raison que ce soit, les licences concédées au Client cesseront immédiatement. Aucune des parties ne sera responsable des dommages de quelque nature que ce soit du fait de l'exercice régulier de son droit respectif de résilier le Service MyDINO selon les termes et conditions du Contrat, et la résiliation n'affectera aucun autre droit ou recours de l'une ou l'autre des parties. Aucune indemnité de quelque nature que ce soit (y compris, sans s'y limiter, toute réclamation pour manque à gagner, perte de bénéfices potentiels, dommages-intérêts ou indemnité) ne sera due par la partie qui résilie le Service à l'autre qu'en raison de la résiliation de plein droit du Service MyDINO selon ses termes et conditions.

## **15 Droit applicable et arbitrage**

15.1 Sauf accord contraire dans le Contrat, les présentes Conditions sont régies par le droit matériel de la Finlande, à l'exclusion de ses dispositions relatives au choix de la loi applicable et de la Convention de l'ONU sur les contrats de vente internationale de marchandises.

15.2 Sauf accord contraire dans le Contrat, tout litige, controverse ou réclamation découlant des présentes Conditions, ou de la violation, résiliation ou validité de celles-ci ou du Service MyDINO, sera définitivement réglé par voie d'arbitrage conformément aux règles de la Chambre de Commerce de Finlande. L'arbitrage se déroulera à Helsinki, en Finlande. La langue utilisée pour l'arbitrage, y compris la langue de la procédure, la langue de la décision et les motifs qui l'appuient, sera l'anglais. Toutes les sentences seront définitives et contraignantes pour les parties et exécutoires devant tout tribunal compétent. Les parties traiteront la sentence comme des Informations Confidentielles. Nonobstant ce qui précède, le Fournisseur a le droit de recouvrer ses créances échues et non contestées auprès du tribunal compétent.

## **16 Divers**

16.1 À l'exception de ce qui est spécifié dans les présentes Conditions, le Client ne peut céder ou transférer la licence d'utilisation du Service MyDINO, aucune partie de ses droits et obligations au titre des présentes

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



# **DINOLIFT** CONDITIONS DE SERVICE MYDINO (« Conditions »)

à toute personne, société ou société sans le consentement écrit préalable du Fournisseur. Le Fournisseur peut céder le Contrat sans le consentement du Client à (i) une société affiliée au Fournisseur ou (ii) un tiers non affilié dans la mesure où cette cession a lieu dans le cadre d'une transaction, d'une restructuration, d'une cession, d'une fusion, d'une acquisition ou d'une opération similaire.

16.2 Si une disposition du Contrat est jugée ou devient invalide, illégale ou inapplicable dans quelque mesure que ce soit, la disposition en question sera supprimée des autres dispositions du Contrat, qui continueront à être valides et exécutoires dans toute la mesure permise par la loi. Les parties s'engagent à négocier à l'amiable un remplacement de cette disposition par une disposition valable et exécutoire.

16.3 Le fait pour une partie de ne pas insister sur l'exécution d'une modalité ou d'une condition du Contrat ne sera pas considéré comme une renonciation, à moins qu'il ne soit donné explicitement par écrit. La renonciation à tout terme ou condition ne sera pas réputée constituer une renonciation à tout droit ou recours dont la partie pourrait se prévaloir dans des situations similaires ultérieures.

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



## Contrat de Traitement des Données SUPPLEMENTAIRE

À la suite d'un accord de traitement des données sera appliqué entre le client final et/ou l'utilisateur du Produit et Dinolift Oy (« Dinolift ») (Raikkolantie 145, FI-32210 Loimaa Finland) relatif au traitement des données à caractère personnel par Dinolift dans le cadre du Service MyDINO.

Dinolift peut à tout moment mettre à jour le présent Accord de traitement des données et/ou la liste des sous-traitants ultérieurs. Il appartient donc au client final de les revoir régulièrement.

### 1. Termes définis

Dans le présent Accord de traitement des données, les termes suivants ont la signification énoncée ci-dessous.

Responsable du traitement des données	le client final
Sous-traitant	Chariot élévateur
Personne concernée	l'opérateur/utilisateur du Produit dans lequel des dispositifs de suivi ont été installés.
Données à caractère personnel	conformément au règlement général de l'UE sur la protection des données (679/2016)
Processus/Traitement	conformément au règlement général de l'UE sur la protection des données (679/2016)
Objet	la finalité du Traitement des Données à caractère personnel telle qu'indiquée à l'article 4 ci-dessous.
Les Conditions du Service MyDINO	le présent Accord de traitement des données a été conclu dans le cadre de l'exécution par le Responsable de traitement et le Sous-traitant des Conditions du Service MyDINO pour la fourniture de services qui sont tous définis dans ces Conditions.
L'Accord relatif au traitement des données	le présent Accord de traitement des données et tous les avenants pertinents ou autres modifications convenues séparément pendant la période de validité du présent Contrat.

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



# **DINOLIFT** CONDITIONS DE SERVICE MYDINO (« Conditions »)

1.1 Les expressions telles que « y compris » ou toute expression similaire désigneront « y compris, mais sans s'y limiter ».

## **2. Contexte et champ d'application**

2.1 Le présent Accord de traitement des données a été conclu dans le cadre de la signature par les parties des Conditions du Service MyDINO.

2.2 Les clients finaux des Produits dans lesquels des dispositifs de suivi ont été installés sont les Responsables du traitement des Données à caractère personnel que le ou les Sous-traitants de données traitent conformément aux Conditions du Service MyDINO et au présent Accord de traitement des données.

2.3 Afin d'éviter toute ambiguïté, il est entendu que Dinolift collecte et traite les données des clients finaux (qui peuvent être des données à caractère personnel ou des données techniques des Produits) sur la base de la relation contractuelle entre les parties et en raison de l'inscription au Service MyDINO. Le présent Accord de traitement des données ne s'applique pas à la collecte et au traitement de données à caractère personnel et Dinolift peut utiliser ces données à ses propres fins telles que des finalités statistiques, des développements innovants et des références, le service à la clientèle et le marketing. La politique de confidentialité de Dinolift peut être consultée à l'adresse [www.dinolift.com](http://www.dinolift.com).

## **3. Les Données à caractère personnel, les finalités et les instructions traitées**

3.1 Le Sous-traitant traite les types de Données à caractère personnel suivants pour le compte du Responsable du traitement et selon les instructions du Responsable du traitement concernant les Personnes concernées :

3.1.1 Les localisations GPS du Produit avec ou sans connectivité directe avec la Personne concernée ;  
3.1.2 éventuellement des informations concernant l'exploitant du Produit ou,  
3.1.3 cookies et autres technologies similaires lors de l'utilisation du Service MyDINO via une application mobile ou un navigateur web.

3.2 Le Sous-traitant traite les Données à caractère personnel à des fins qui sont nécessaires au Sous-traitant pour fournir des services et des solutions au Responsable du traitement, comme décrit dans les Conditions du Service MyDINO.

3.3 Le Sous-traitant informe immédiatement le Responsable du traitement si, de l'avis du Sous-traitant, les instructions spécifiées à l'article 3.1 violent la législation sur la protection des données en vigueur de temps à autre.

## **4. Obligations du Responsable de traitement**

4.1 Le Responsable du traitement garantit que les Données à caractère personnel sont traitées à des Fins légitimes et objectives.

4.2 Il incombe au Responsable du traitement de s'assurer qu'il existe une base juridique valable pour le Traitement au moment de la mise à la disposition du Sous-traitant des Données à caractère personnel, y compris que tous les consentements des Personnes concernées soient donnés explicitement, volontairement, sans ambiguïté et

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



en connaissance de cause. À la demande du Sous-traitant, le Responsable du traitement s'engage, par écrit, à rendre compte et/ou à fournir la documentation de la base du Traitement.

- 4.3 En outre, il appartient au Responsable du traitement de s'assurer que les Personnes concernées, qui sont concernées par les Données à caractère personnel, ont reçu suffisamment d'informations sur le Traitement de leurs Données à caractère personnel.
- 4.4 Toute instruction concernant le Traitement des Données à Caractère Personnel effectuée dans le cadre du présent Accord de Traitement des Données sera soumise au(x) Sous-traitant(s). Si le Responsable du traitement donne des instructions à un autre sous-traitant désigné conformément à l'article 6.1 directement, le Responsable du traitement en informera immédiatement le ou les Sous-traitants des données. Le Sous-traitant ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout Traitement effectué par cet autre sous-traitant conformément à ces instructions. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est également entendu qu'aucun Sous-traitant ne sera responsable du Traitement des Données à caractère personnel par l'autre Sous-traitant et que les deux Sous-traitants agissent de manière indépendante.

## **5. Obligations du Sous-traitant**

- 5.1 Le Sous-traitant doit se conformer à la législation sur la protection des données en vigueur de temps à autre.
- 5.2 Le Sous-traitant prendra toutes les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires, y compris toute mesure supplémentaire, requise pour s'assurer que les Données à caractère personnel visées à l'article 3.1 ne sont pas détruites, perdues ou altérées accidentellement ou illégalement ou portées à la connaissance de tiers non autorisés, abusives ou autrement traitées d'une manière contraire à la législation sur la protection des données en vigueur de temps à autre.
- 5.3 Le Sous-traitant doit s'assurer que les employés autorisés à Traiter les Données à caractère personnel se sont engagés à respecter la confidentialité ou sont soumis à une obligation légale de confidentialité appropriée.
- 5.4 À la demande du Responsable du traitement, le Sous-traitant déclare et/ou documente qu'il respecte les exigences de la législation applicable en matière de protection des données. En outre, si le Responsable du traitement en fait la demande, le Sous-traitant fournira respectivement au Responsable du traitement des données suffisamment d'informations pour que ce dernier puisse s'assurer que le Sous-traitant a pris les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires. Si le Responsable du traitement demande tout ce qui est au-delà de ce qui est requis par la législation applicable en matière de protection des données, le Responsable du traitement doit indemniser le Sous-traitant pour le temps qu'il a passé et ses employés se conformant à la demande ci-dessus.
- 5.5 Le Sous-traitant doit informer le Responsable du traitement dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance d'une violation de Données à caractère personnel telle que définie dans la législation applicable en matière de protection des données. Si le Responsable du traitement en fait la demande, le Sous-traitant assistera le Responsable du traitement dans le cadre de la clarification de la portée de la violation des Données à caractère personnel, y compris la préparation de toute notification à l'autorité de protection des données compétente et/ou aux Personnes concernées.
- 5.6 Si le Responsable du traitement en fait la demande, le Sous-traitant doit prendre des mesures raisonnables pour aider le Responsable du traitement à s'assurer du respect des obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel conformément à la législation applicable en matière de protection des données, telle que

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



la fourniture des informations, qui est pertinente pour préparer une analyse d'impact relative à la protection des données et/ou la consultation de l'autorité de contrôle. Si le Responsable du traitement demande tout ce qui est au-delà de ce qui est requis par la législation applicable en matière de protection des données, le Responsable du traitement doit indemniser le Sous-traitant pour le temps qu'il a passé et ses employés se conformant à la demande ci-dessus.

- 5.7 Le Responsable du traitement a le droit, à ses propres frais, de faire examiner chaque année le Traitement des Données à caractère personnel par le Sous-traitant par un tiers indépendant. Si le Responsable du traitement demande tout ce qui est au-delà de ce qui est requis par la législation applicable en matière de protection des données, le Responsable du traitement doit, en outre, indemniser le Sous-traitant pour le temps qu'il a passé et ses employés se conformant à la demande ci-dessus.
- 5.8 Si le Sous-traitant ou un autre sous-traitant qui a reçu des Données à caractère personnel reçoit une demande d'accès aux Données à caractère personnel enregistrées de la part d'une Personne concernée ou de son mandataire, ou qu'une Personne concernée s'oppose au Traitement de ses Données à caractère personnel, le Sous-traitant doit adresser cette demande et/ou objection au Responsable du traitement, en vue du traitement ultérieur de celle-ci par le Responsable du traitement, à moins que le Sous-traitant ne soit autorisé à traiter elle-même. Si le Responsable du traitement en fait la demande, le Sous-traitant aidera le Responsable du traitement à répondre à ces demandes et/ou objections.
- 5.9 Si le Responsable du traitement reçoit une demande légale et/ou une objection telle que décrite à l'article 5.8, le Responsable du traitement est en droit de demander l'assistance du Sous-traitant par des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour répondre à une telle demande juridique et/ou opposition, dans la mesure où l'assistance du Sous-traitant est possible et pertinente. Si le Responsable du traitement demande tout ce qui est au-delà de ce qui est requis par la législation applicable en matière de protection des données, le Responsable du traitement doit indemniser le Sous-traitant pour le temps qu'il a passé et ses employés se conformant à la demande ci-dessus.

## **6. Transfert de données à d'autres sous-traitants ou à des tiers**

- 6.1 En acceptant le présent Accord de traitement des données, le Responsable du traitement des données approuve que le Sous-traitant puisse faire appel à d'autres sous-traitants (sous-traitants ultérieurs) dans le cadre de l'exécution de ses obligations. Au moment de la conclusion du présent Accord de traitement des données, le Sous-traitant a recours aux sous-traitants énumérés à l'Annexe 1. L'Annexe peut être mise à jour à tout moment. Par conséquent, le Responsable du traitement est tenu de vérifier la liste des sous-traitants à temps à temps.
- 6.2 Avant de transférer des Données à caractère personnel à un autre sous-traitant, le Sous-traitant doit s'assurer que cet autre sous-traitant garantit des obligations similaires telles que décrites dans le présent Accord de traitement des données.
- 6.3 En ce qui concerne les autres sous-traitants en dehors de l'UE/EEE, le Sous-traitant conclura des clauses contractuelles types conformément à la décision (UE) 2021/914 de la Commission du 4 juin 2021 relative aux clauses contractuelles types pour le transfert de Données à caractère personnel entre le responsable du traitement à un sous-traitant vers des pays tiers conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil ou à des versions ultérieures de la décision 2010/87/UE de la Commission ou à moins que le sous-traitant des données soit certifié sous une décision adéquate comme décrite dans le règlement 2016/679 du 27 avril 2016 dans l'Art. 45, ou à prendre toute autre mesure de sécurité appropriée telle qu'elle est décrite dans le Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 à l'art. 46.

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



## **7. Responsabilité**

- 7.1 Les parties sont redevables d'une indemnisation conformément à la législation applicable en matière de protection des données et aux règles générales de responsabilité en matière de dommages. Toutefois, aucune des parties n'a droit à une indemnisation pour toute perte indirecte ou consécutive, qu'il s'agisse du Responsable du traitement, du Sous-traitant ou d'un tiers, qui subit des pertes indirectes ou consécutives.
- 7.2 La perte d'opportunités commerciales, la perte de bénéfices, la perte d'exploitation, la perte de ventes, la perte de clientèle, la perte de données, y compris les pertes liées aux loisirs de données, seront toujours considérées comme des pertes indirectes/conséquentes.
- 7.3 La responsabilité totale du Sous-traitant en cas de dommages en vertu du présent Accord de Traitement des Données, dans l'ensemble, limitée à la valeur des Conditions du Service MyDINO multipliée par deux.

## **8. Prise d'effet et résiliation**

- 8.1 Le présent Accord de traitement des données entre en vigueur à la date d'acceptation des Conditions par le Responsable du traitement dans le Service MyDINO. Le dispositif de suivi ou le Service MyDINO ne peut être utilisé que si le présent Contrat de Traitement de Données est accepté.
- 8.2 les Parties resteront liées par le présent Accord de Traitement des Données, tant que le Sous-traitant Traite des Données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement. Le présent Accord de traitement des données prendra fin automatiquement et sans préavis lorsque le Sous-traitant cesse de Traiter des Données à caractère personnel.
- 8.3 En cas de résiliation du présent Accord de traitement des données, le Responsable du traitement a le droit de déterminer le format de support à utiliser par le Sous-traitant lors de la restitution des Données à caractère personnel et de déterminer si les Données à caractère personnel doivent plutôt être supprimées.

## **9. Droit applicable et juridiction compétente**

- 9.1 Le présent Accord de traitement des données est régi par le droit finlandais et sera interprété conformément à celui-ci. Toutefois, les règles de conflit de lois doivent être ignorées dans la mesure où ces règles ne sont pas obligatoires.
- 9.2 Tout litige, différend ou réclamation découlant du présent Accord de traitement des données ou s'y rapportant, ou la violation, la résiliation ou la validité de celui-ci, sera tranché définitivement par voie d'arbitrage conformément aux règles des chambres de commerce de Finlande. L'arbitrage se tiendra à Helsinki, en Finlande. La langue utilisée pour l'arbitrage, y compris la langue de la procédure, la langue de la décision et les motifs qui l'appuient, sera l'anglais. Toutes les sentences seront définitives et contraignantes pour les parties et exécutoires devant tout tribunal compétent. Les parties traiteront la sentence comme des Informations Confidentielles.

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**

2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



**Programme 1  
Autres sous-traitants**

**1. Trackunit ApS**

L'entité Trackunit mandatée pour enrichir les données collectées à partir des dispositifs de suivi installés et la fourniture de gestion de flotte et de télématique. Les sous-traitants ultérieurs de Trackunit sont disponibles à tout moment sur <https://www.trackunit.com/media/1841/list-of-data-subprocessors.pdf>.  
Coordonnées : <https://www.trackunit.com/company/>.

Demandes de protection des données : [dpo@trackunit.com](mailto:dpo@trackunit.com).

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



## MODALITES SUPPLEMENTAIRES POUR iOS

### 1. Conditions particulières d'iOS aux Conditions Générales

1.1 les conditions suivantes sont complémentaires aux Conditions et spécifiques à la licence iOS du Service MyDINO au Client. Ainsi, les Conditions ci-dessus s'appliquent également à la licence iOS du Service MyDINO mais sont complétées par les présentes conditions supplémentaires (« Conditions supplémentaires ») pour la version iOS du Service MyDINO. En cas de conflit entre les présentes Conditions Particulières et les Conditions, les présentes Conditions Particulières prévaudront uniquement pour la licence iOS.

### 2. Relation contractuelle

2.1 les parties reconnaissent que le Contrat est conclu entre le Fournisseur et le Client uniquement, et que le Fournisseur - sous réserve des limitations de responsabilité et garanties des Conditions dans toute la mesure permise par la loi applicable - est seul responsable du Service MyDINO et du contenu des présentes vis-à-vis du Client.

### 3. Octroi de licence

3.1 la licence in cessible du Client concédée par le Fournisseur. La Clause 2.5 se limite à l'utilisation des Services MyDINO sur tout produit de marque Apple que le Client détient ou contrôle et sous réserve des conditions énoncées dans les Conditions de Service App Store d'Apple.

### 4. Maintenance

4.1 le Fournisseur et le Client reconnaissent que le Fournisseur, et non Apple n'est pas le seul responsable de la maintenance et de l'assistance des Services MyDINO qui pourraient être réalisés (le cas échéant).

### 5. Garanties

5.1 le Fournisseur est seul responsable de toute garantie pouvant être implicite par la loi (le cas échéant) et dans la mesure où elle n'est pas écartée dans la Clause 5.

5.2 en cas de non-conformité du Service MyDINO à toute garantie légale applicable, le Client peut en informer Apple. Apple remboursera ensuite le prix d'achat (le cas échéant) du Service MyDINO au Titulaire de Licence, et Apple n'aura aucune autre obligation de garantie dans la mesure permise par le droit applicable en ce qui concerne le Service MyDINO. Le Fournisseur est seul responsable du non-respect de toute garantie implicite par la loi et de toute autre réclamation, perte, responsabilité, dommage, coût ou dépense attribuable à tout manquement dans la mesure où il n'est pas refusé ou limité dans les Conditions, comme le permet la loi applicable.

### 6. Réclamations de produits

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

**Numéro d'identification de l'entreprise**  
2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH



# **DINOLIFT** CONDITIONS DE SERVICE MYDINO (« Conditions »)

6.1 le Client reconnaît que le Fournisseur et non Apple est responsable du traitement des réclamations du Client ou de tiers concernant le Service MyDINO ou la possession et/ou l'utilisation par le Client du Service MyDINO, y compris, sans s'y limiter, les réclamations en responsabilité du fait des produits, les réclamations selon lesquelles le Service MyDINO ne respecte pas les exigences réglementaires et les réclamations en vertu de la législation sur la protection des consommateurs.

## **7. Propriété intellectuelle**

7.1 le Client reconnaît que le Fournisseur et non Apple est responsable de toute enquête, défense, règlement et décharge de toute action en contrefaçon de propriété intellectuelle intentée par des tiers concernant le Service MyDINO ou la possession et l'utilisation des présentes par le Client.

## **8. Embargo et conformité légale**

8.1 le Client déclare et garantit que le Client n'est pas situé dans un pays soumis à une U.S. Gouvernement Embargo ou qui a été désigné comme un pays « de soutien au terrorisme » par les États-Unis. Gouvernement et que le Titulaire de Licence n'est pas désigné comme une partie interdite ou restreinte par les États-Unis. Gouvernement.

## **9. Coordonnées**

9.1 les questions, réclamations ou réclamations du client relatives au Service MyDINO peuvent être adressées à

Dinolift Oy  
Services après-vente  
Raikkolantie 145  
FI-32210 Loimaa  
Finlande  
[warranty@dinolift.com](mailto:warranty@dinolift.com)

## **10. Conditions des tiers**

10.1 le Client doit se conformer à toutes les conditions d'accord de tiers applicables relatives à l'utilisation du Service MyDINO, par exemple les contrats de service de données de tiers nécessaires au fonctionnement du Service MyDINO.

## **11. Apple en qualité de tiers bénéficiaire**

11.1 le Client reconnaît et convient qu'Apple, y compris ses filiales, sont des tiers bénéficiaires des Conditions générales et que le Client, par l'acceptation des Conditions, donne à Apple le droit de faire appliquer les Conditions à l'encontre du Client en tant que bénéficiaire tiers.

**DISCLAIMER:** This version is a translation of the original document, which is in English. In case of a discrepancy, the English original will prevail.

**Adresse**  
Dinolift Oy  
Raikkolantie 145  
FI-32210 LOIMAA  
Finlande

**Téléphone**  
+358 20 1772 400

### **Numéro d'identification de l'entreprise**

2031176-2  
**TVA**  
FI 2031176-2  
**Domicile**  
Loimaa, FINLANDE

Nordea Loimaa  
IBAN : FI2410973000048641  
BIC (SWIFT) : NDEAFIHH

